

## COMPTE-RENDU DETAILLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

---

25/11/2022

### A la Maison des Sports Alice Milliat

Le Président du Comité Départemental de Natation de Loire-Atlantique, Pascal DREAN, ouvre cette assemblée. Il rappelle l'objet principal de l'assemblée générale extraordinaire : la modification des statuts du comité.

La proposition de statuts-types obligatoires modifiés a été envoyée par la FFN le 17/10/2022, la date limite d'envoi de la proposition de modification des statuts aux clubs pour une approbation en respect de statuts actuels était fixée au 25/10/2022.

Les statuts modifiés ont nécessité un temps de relecture et de rédaction plus long que ces 8 jours aux membres du comité directeur du CDN44.

Ces statuts, sensiblement modifiés par rapport à ceux en vigueur, apportent une différence notable : la création d'une Commission de Surveillance des Opérations Electorales lors de l'Assemblée Elective, à chaque olympiade.

Le Comité Directeur du CDN44 souhaite prendre plus de temps pour présenter l'ensemble des modifications.

Il est ainsi proposé aux clubs présents de reporter cette approbation, à une date ultérieure et de clôturer cette Assemblée Générale Extraordinaire. Les clubs approuvent ce report.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale ordinaire s'achève à 19:50.

***Le Président***  
***Pascal DREAN***

***Le Secrétaire***  
***Raphaël POIRON***